



Rapport d'orientation budgétaire 2026 – Résidence les Arcades

04.12.2025



1

Contexte budgétaire et orientations 2026



Contexte budgétaire général 2026

3

Le projet de loi de Finances pour 2026 présenté à l'Assemblée Nationale prévoyait une contribution renforcée des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques engagé par l'Etat. Il introduisait plusieurs mesures impactant les équilibres financiers des collectivités locales, tant au niveau des charges que des recettes. Ces mesures étaient les suivantes :

- la hausse des cotisations CNRACL
- l'évolution du DILICO (Dispositif Local d'Investissement et de Contribution Communale)
- la suppression du remboursement de TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments
- l'écrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- la baisse de la compensation de la taxe foncière sur les établissements industriels.

Ce projet de loi de Finances 2026 engendrait ainsi un impact budgétaire net négatif estimé à -520 000 € sur la section de fonctionnement pour la commune de Brignais.

Bien que ce projet de loi ait été rejeté par l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2025, nous avons intégré ces hypothèses de travail pour élaborer le budget primitif 2026.

Le budget de la Résidence autonomie Les Arcades intègre donc l'augmentation des cotisations CNRACL ainsi que la suppression de TVA sur les dépenses d'entretien du bâtiment.



Orientations 2026 _ Les Arcades

Afin de pouvoir concilier le maintien d'un service public de qualité avec les contraintes budgétaires liées au redressement des finances publiques, il a été demandé aux services, y compris à la Résidence autonomie Les Arcades, d'élaborer leur budget 2026 selon la méthode du budget base zéro.

Cette approche consiste à :

- Analyser les besoins réels nécessaires au fonctionnement
- Rationnaliser les dépenses
- Optimiser les ressources notamment en identifiant de nouvelles sources d'économie

Grâce à ce travail et à l'augmentation des recettes, la Ville ne versera pas de participation communale à la Résidence Les Arcades.

Concernant le budget prévisionnel 2026 des Arcades :

- Les recettes liées aux produits de la tarification (loyers des Résidents, forfait soin) sont en hausse de +20,49% soit +126 000 € par rapport au budget primitif 2025.
- Les charges de fonctionnement (chapitres 011 + 016) sont en hausse de +3,45 % soit +12 500 € par rapport au budget primitif 2025.
- Les charges de personnel sont également en hausse de +10,24% soit + 47 500 € s'élevant à un total de 511 500 €. Toutefois, cette hausse est à nuancer puisque une marge budgétaire de 16 500 € a été ajoutée.





2

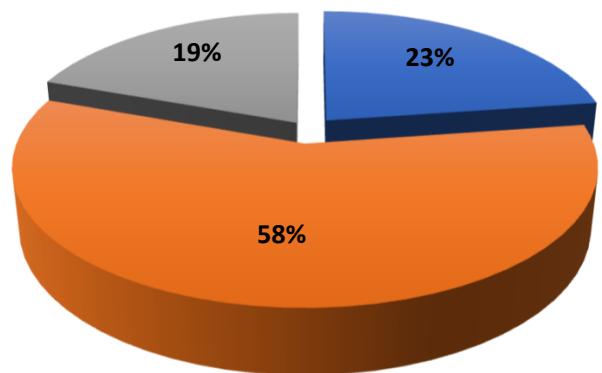
Section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

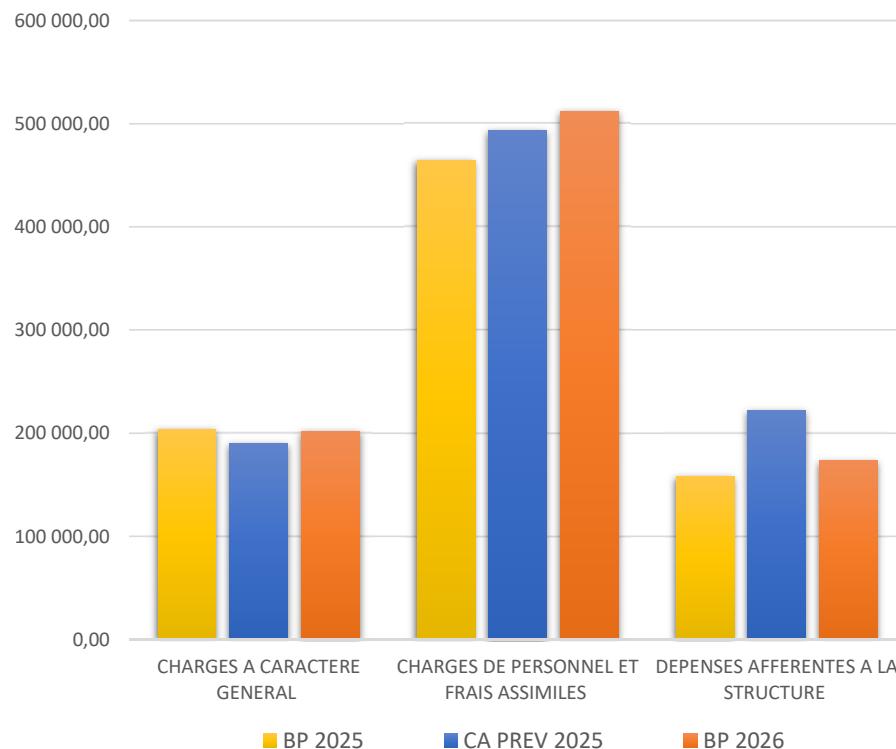


Dépenses réelles de fonctionnement :
886 000 €



- CHARGES A CARACTÈRE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS
- DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE

Evolution des dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement et intègrent notamment:

❑ Volets « Bâtiment » et « Espace Vert » : 125 250 €

Ces dépenses sont en baisse de **- 3 480€** par rapport au BP 2025 avec :

- L'ajustement des enveloppes destinées aux fluides (électricité + eau) en adéquation avec les nouvelles grilles tarifaires (- 6 200 €)
- L'ajustement des frais liés aux achats de fournitures pour l'entretien du bâtiment (+ 3 000 €) et des espaces verts (- 300 €)

❑ Volet « Animation » : 4 000 €

Ces dépenses sont en baisse de **- 2 700€** par rapport au BP 2025 avec la diminution des enveloppes relatives aux animations, à l'alimentation dans la cadre du forfait autonomie (-2 200 €) et des animations organisées par la Résidence (-500€)

❑ Volet « Restauration » : 68 550 €

Les dépenses sont en hausse de **+4 250 €** avec :

- L'ajustement des enveloppes relatives aux prestations de repas réalisés par la cuisine centrale (+ 5 000 €) ainsi que celles pour l'achat du pain et du vin (+ 1 000 €) → basé sur le réalisé 2025
- La diminution des frais relatifs à l'achat de petits matériels, produits d'entretien et de l'enveloppe relative aux analyses alimentaires (-1 750€)

❑ Volet « administratif » : 3 700 €

Il s'agit des dépenses relatives au fonctionnement du service : frais de téléphonie, frais d'affranchissement, fournitures administratives, tenues de travail... Elles sont en légère hausse à hauteur de **+280 €** par rapport au BP 2025.



Les dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement et intègrent notamment :

Volet « administratif » : 11 800 €

Il s'agit des dépenses liées aux primes d'assurances, aux formation des agents, à la maintenance de la téléalarme, licence logiciel de facturation ... Elles sont en baisse de **- 6 850 €** par rapport au BP 2025 et s'explique principalement par l'ajustement au réalisé 2025 des frais de maintenance de la téléalarme et des frais divers (-5 200 €) ainsi que par la réduction du nombre de formations externalisées (-1900 €). En parallèle, on note une hausse des primes d'assurances, estimée à +800 €.

Volet « animations » : 15 000 €

Maintien de l'enveloppe destinée aux prestations extérieures (animations musicales ; yoga etc.) dans le cadre du forfait autonomie (lien avec les recettes) (15 000 €)

Volet « bâtiment » : 127 000 €

Les dépenses sont en hausse de **+12 500 €** et sont principalement liées à l'augmentation des enveloppes relatives à la location et à la maintenance du bâtiment.

Volet « espaces verts » : 6 500 €

Les dépenses sont en baisse de **-3 500 €** par rapport au BP 2025 (pas de projet d'élagage prévu en 2026)

Autres dépenses : 12 700 €

➔ Prévision d'un remboursement au Département du reliquat du forfait autonomie non utilisé en 2025 (+12 500 €)



Volet ressources humaines - RAA

Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail,
- à l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses.

Ces éléments d'information figurent dans le présent rapport et sont basés notamment sur les données sociales extraites de nos logiciels métiers pour les Arcades entre janvier et octobre 2025.



Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 concerne les salaires des agents de la résidence autonomie Les Arcades ainsi que les cotisations aux différents organismes sociaux, et les personnels extérieurs,

Les principaux éléments constitutifs de la rémunération des agents sont les suivants :

- ▶ *le traitement indiciaire correspondant au grade et à l'échelon de l'agent
- ▶ *les éléments accessoires mensuels : prime fixe IFSE, prime variable CIA, la NBI
- ▶ *la prime de fin d'année fixée à 1 311,71 € bruts (base TC)
- ▶ *les titres de restauration d'une valeur de 7 € dont 4 à la charge de la collectivité
- ▶ *la participation employeur à la mutuelle labellisée
- ▶ *la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire

Partie 1 - Evolution des dépenses de personnel

Le BP 2026 s'élève à **511500€**

➤ Les mesures principales impactant le budget sont les suivantes :

- Un GVT (Glissement vieillesse et technicité) tenant compte des évolutions de carrière
- Le recrutement d'un nouveau cuisinier
- Le remplacement d'une partie des missions du Directeur par une prestation externe
- Des mesures incompressibles liées à des augmentations de taux de cotisation :
 - Taux mobilité passant de 1,30% à 1,50%
 - Taux CNRACL passant de 34,65 % à 37,65%
- + la mise à disposition et l'assurance du personnel

La résidence fait appel à des vacataires étudiants pour assurer les astreintes nuit / week-end/jours fériés

Structure des effectifs

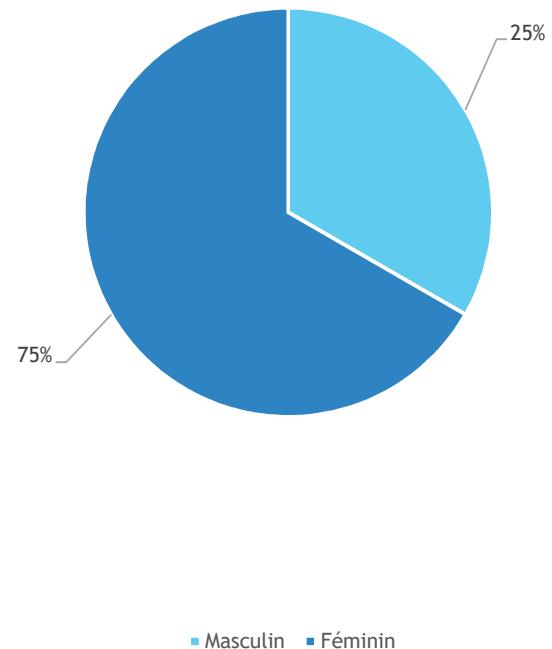
► Les effectifs prévisionnels :

- 8 emplois permanents

Catégorie	Cadre d'emploi	Nombre de postes	Temps travail	ETP
C	Adjoints techniques territoriaux	5 TC		4,5
C	Auxiliaires de soins	2 TC		2
C	Adjoint administratif	1 TNC		0,8
TOTAL :		8		7,3

Répartition Hommes/Femmes :

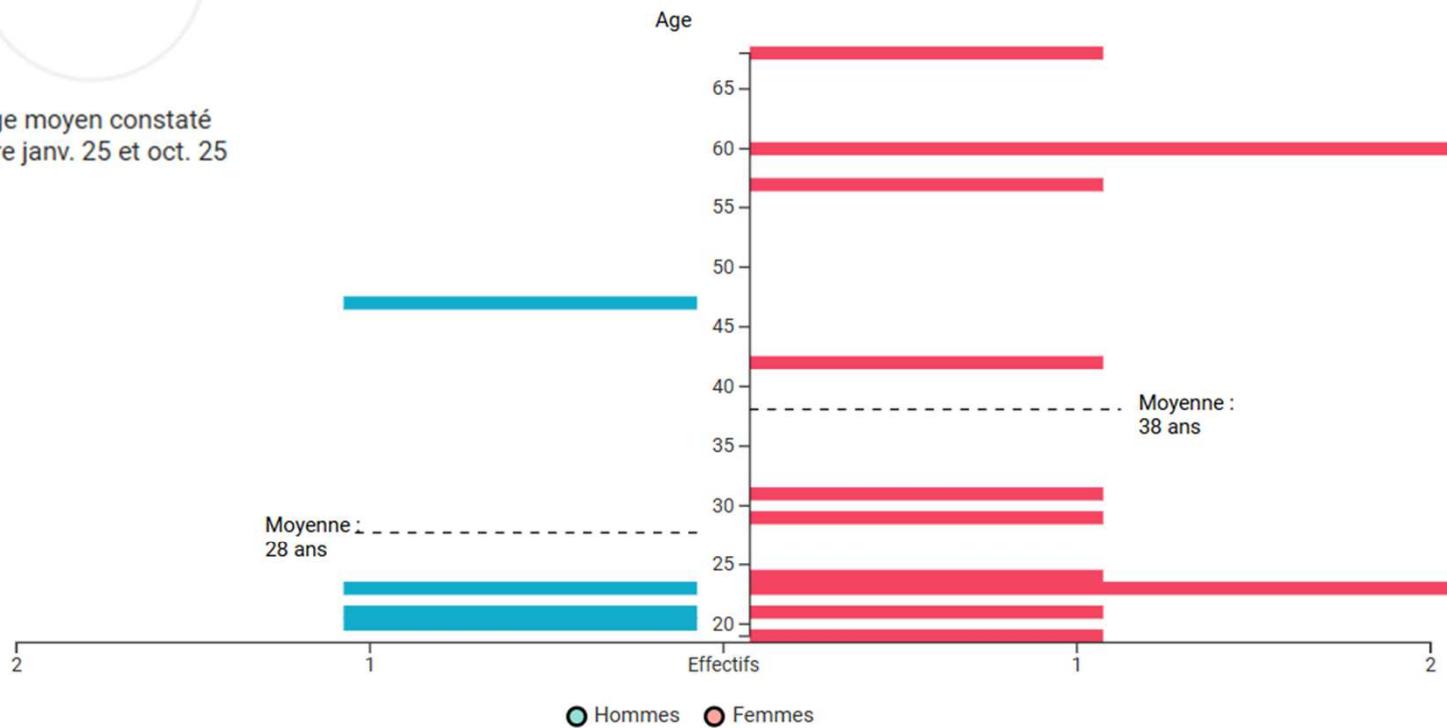
Répartition des effectifs (emplois permanents) par genre



Pyramide des âges:



Age moyen constaté
entre janv. 25 et oct. 25

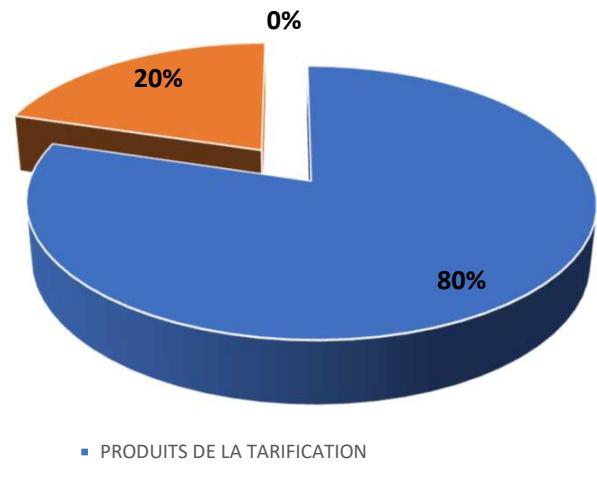




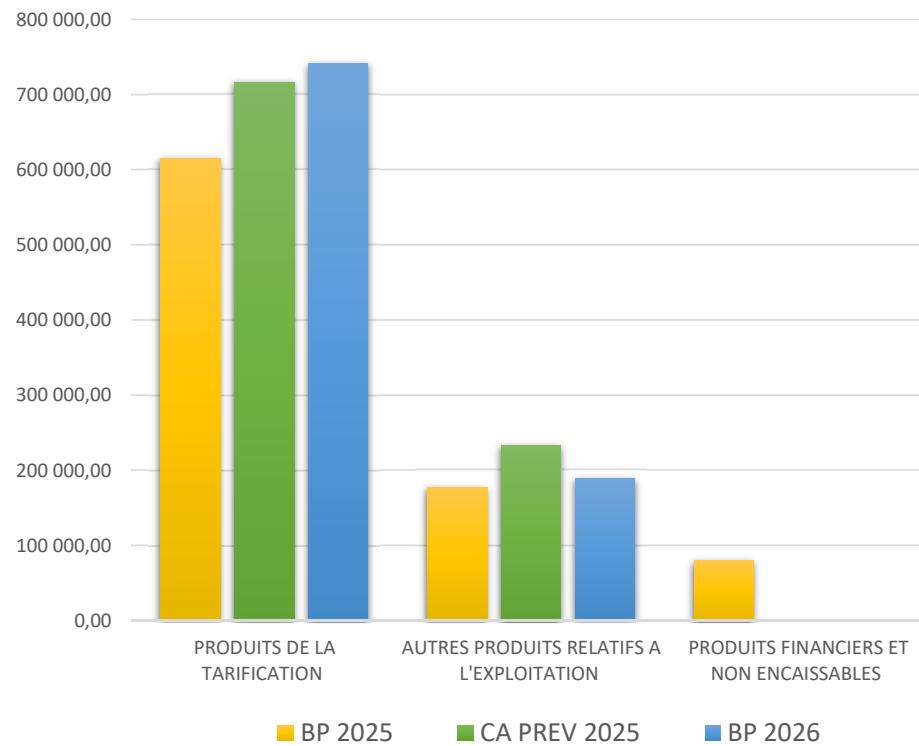
Les recettes de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement :
929 500 €



Evolution des recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

Chapitre 017 – Produits de la tarification : 741 000 €

- Ajustement des recettes du « forfait soin » versée par l'ARS : 235 000 € (+ 65 000 €, basé sur réalisé 2025)
- Hausse des recettes des participations à l'hébergement portées à 506 000 € (+ 61 000 €) liée à un ajustement du nombre de logements à 62 et d'une prévision plus fine des recettes

Chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation : 188 500 €

- Maintien des recettes prévisionnelles liées au forfait autonomie porté à 29 000 €
- Augmentation des recettes liées à la refacturation des fluides aux résidents basé sur la consommation en kWh de 2025 à hauteur de 20 000 € (soit + 3 000 € par rapport à 2025)
- Ajout d'une enveloppe de 1 000 € pour l'activité « accueil de familles, chambre d'hôtes »
- Maintien des charges refacturées à la crèche collective à hauteur de 5 000 €
- Hausse des recettes à hauteur de 9 000 € de la restauration et du portage des repas
- Légère baisse des recettes sur les services aux résidents (-500 €) et sur la refacturation des charges communales au gardien (-400 €)

Chapitre 019 – Produits financiers et non encaissables : 0 €

- Suppression du versement de la subvention d'équilibre par la Ville





3

Section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES:

- Maintien de l'enveloppe de remboursement des cautions à 6 000 €
- 5 000 € prévus et répartis entre des besoins en matériel informatique et du mobilier
- 25 000 € pour d'éventuels travaux au sein du bâtiment dont 7 000 € pour refaire les peintures et 18 000€ pour le remplacement de l'armoire électrique des ascenseurs
- 500 € pour la vérification des installations thermiques

RECETTES:

- Baisse du Fonds de compensation de la TVA (investissements N-2) à hauteur de 1 400 € soit – 3 770 €
- Encaissement des cautions pour 6 000 € (cf. dépenses)





4

Prospectives



Prospectives 2027 – Résidence Autonomie les Arcades

Projet de transfert de la Résidence envisagée au 01/01/2027

RAA - PROSPECTIVE

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025	2 026	2 027	2 028
Recettes de fonctionnement	953 006	864 547	846 588	950 246	948 869	958 357	967 941	977 620
Dépenses de fonctionnement	768 779	843 384	763 620	907 932	904 667	886 000	894 860	903 809
Epargne de Gestion	184 227	21 162	82 969	42 314	44 201	72 357	73 081	73 812
intérêt de la dette								
Epargne brute	184 227	21 162	82 969	42 314	44 201	72 357	73 081	73 812
remboursement du capital de dette								
Epargne Nette	184 227	21 162	82 969	42 314	44 201	72 357	73 081	73 812
Résultat 002	77 303	155 309	130 516	165 301	161 809	161 866	190 723	220 304



Prospectives 2027 – CCAS + Arcades

CONSOLIDATION CCAS ET FRPA

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025	2 026	2 027	2 028
Recettes de fonctionnement	2 627 382	1 154 329	1 114 299	1 244 763	1 217 669	1 252 657	1 265 184	1 277 836
Dépenses de fonctionnement	2 507 604	1 189 871	1 072 225	1 173 551	1 208 917	1 179 300	1 190 947	1 202 710
Epargne de Gestion	119 779	- 35 542	42 074	71 212	8 751	73 357	74 237	75 125
intérêt de la dette								
Epargne brute	119 779	- 35 542	42 074	71 212	8 751	73 357	74 237	75 125
remboursement du capital de dette								
Epargne Nette	119 779	- 35 542	42 074	71 212	8 751	73 357	74 237	75 125
Résultat 002	278 217	273 565	190 794	183 541	208 076	171 683	200 540	230 277





**Merci pour
votre attention**



contact@mairie-brignais.fr
Hôtel de ville
28 rue du Général de Gaulle
69530 Brignais
www.brignais.com